

ASSEMBLÉE NATIONALE14 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 4988

présenté par
Mme Petel et Mme Vignon

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 43, après le mot :

« diversifiés »,

insérer les mots :

« maximisant les externalités positives en matière de bien-être animal, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à prioriser les pratiques favorisant le bien-être animal dans les objectifs de la politique d'installation et de transmission en agriculture.

Le projet de loi vise à faire émerger une nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs en mobilisant le levier de l'installation et de la transmission. Alors qu'un tiers des exploitations d'élevage a disparu entre 2010 et 2020, l'élevage est au cœur des enjeux de la souveraineté alimentaire. Or, une enquête de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne montre que 61% des jeunes en formation initiale agricole estiment que le bien-être animal est critère de choix du futur métier.

Il est donc important d'axer, dans cet article programmatique relatif aux objectifs de la politique d'installation et de transmission en agriculture, une priorisation visant à cibler les externalités positives de l'élevage en matière de bien-être animal.

Ce principe doit être affirmé dans cet article 1 fixant les objectifs pour la nouvelle génération d'éleveur et d'éleveuse que nous voulons pour la France.

Ce sous-amendement a été proposé par l'association CIWF France.